

#### CONTEXTE :

La santé mentale des personnes incarcérées en France est un problème de santé publique.

Il existe une prévalence 3 à 4 fois plus élevées des troubles psychiatriques et des addictions chez les détenus par rapport à la population générale.

Les périodes d'entrées et de sorties de détention sont sources de risques pour la santé mentale.

La transition vers le milieu extérieur implique de gérer de multiples défis.

Le pôle de psychiatrie médico-légale du Centre Hospitalier du Rouvray assure la prise en charge psychiatrique des personnes détenues au sein de la maison d'arrêt de Rouen et du centre de détention de Val-de-Reuil.

Dans une volonté de renforcer la continuité des soins entre le milieu carcéral et le milieu ouvert, le pôle a récemment créé l'EMOT.

#### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- Psychiatre
- Cadre de santé
- Infirmier en pratique avancée
- Secrétaire
- Educateur spécialisé
- Psychologue
- Assistant de service social

#### COORDONNÉES :

Equipe MOBILE Transitionnelle (EMOT)  
4 rue Paul Eluard, 76301 Sotteville-lès-Rouen

Secrétariat de l'unité : **02.35.63.46.37**  
Courriel : **emot@ch-lerouvray.fr**

Horaires d'ouverture du secrétariat :  
**De 9h à 17h**  
**du lundi au vendredi.**



## QUI SOMMES-NOUS ?

L'EMOT est une équipe pluridisciplinaire qui intervient à l'articulation entre la détention et le milieu ouvert.

Sa mission principale est de faciliter la continuité et la cohérence du parcours de soins psychiatriques lors de la période de transition liée à la sortie de détention.

Elle s'adresse aux personnes détenues bénéficiant d'un suivi en santé mentale en milieu pénitentiaire, dont la libération est proche et qui nécessitent la poursuite d'un accompagnement ambulatoire en milieu ouvert.

L'EMOT travaille en lien étroit avec :

- les équipes psychiatriques intervenant en détention,
- les structures de soins ambulatoires du territoire (CMP, CSAPA, etc.),
- les partenaires médico-sociaux et judiciaires impliqués dans la réinsertion.

## OBJECTIFS ET MISSIONS :

L'EMOT assure la continuité des prises en charge dans cette période de transition intra et extra carcérale.

L'objectif est de :

- Prévenir les rechutes psychiatriques au moment de la libération en facilitant les parcours de soins et de relai de prise en charge
- Minimiser les répercussions liées aux vulnérabilités et optimiser la phase de transition
- Lutter contre la précarisation, la stigmatisation et la discrimination de la personne souffrant de troubles psychiatriques
- Sensibiliser et informer les professionnels du soin en milieu ouvert sur les articulations santé-justice

## ACCOMPAGNEMENT :

### Pré-libération :

Vous exercez en unité de soins psychiatriques en milieu pénitentiaire (USP) et vous accompagnez un patient présentant des troubles psychiatriques. Le patient que vous accompagnez souhaite continuer ses soins de santé mentale à la sortie.

Contactez-nous dans les 6 mois précédent sa libération.

Nous sommes à votre écoute et pourrons rencontrer votre équipe et le patient afin d'accompagner le projet de soins.

### Post-libération :

Nous coordonnons le parcours de soins du patient avec les réseaux sanitaires et sociaux en milieu ouvert.

L'accompagnement est fixé à 6 mois.

